ETP-355

6355

Dégraissant industriel pour sols avec bactéries

Choisy
SOLUTIONS D'HYGIÈNE

CHIMIE ET BIOTECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'HYGIÈNE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

ETP-355 est un dégraissant écologique pour les sols dans les ateliers d'usinage, usines, aires destinées à la réparation et l'entretien des véhicules et entrepôts. Il déloge efficacement et en profondeur les huiles et graisses d'origine naturelle et synthétique.

MODE D'EMPLOI

Pour le nettoyage avec une frange Faubert* :
Diluer de 1 % à 5 %, soit de 10 à 50 ml de ETP-355 par litre d'eau selon le degré de saleté.

Pour le lavage avec une machine à pression :
Diluer de 1 % à 2 %, soit de 10 à 20 ml de ETP-355 par litre d'eau selon le degré de saleté. Un léger frottage peut être nécessaire pour les sols poreux ou très sales. Rincer à l'eau.

Pour le lavage avec une autolaveuse :
Diluer de 1 % à 2 %, soit de 10 à 20 ml de ETP-355 par litre d'eau selon le degré de saleté. Il est recommandé d'ajouter un antimousse dans le réservoir de récupération de l'autolaveuse.

Pour une réduction additionnelle de l'impact environnemental, le produit devrait être dilué avec de l'eau du robinet non chauffée.

*Ce produit surpasse le critère de performance de nettoyage selon la méthode CSPA DCC-17 à la dilution de 30 ml par litre d'eau.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

pH pur (25 °C) : 8,5 - 9,0
Poids spécifique (25 °C) : 1,020 - 1,030
Viscosité (25 °C) : 200 - 350 cP
Point d'éclair : aucun
Aspect physique : liquide vert translucide
Odeur : agrumes

LÉGISLATION

Fiche de données de sécurité disponible.

Certifié ÉcoLogo. Rencontre ou excède les critères de la catégorie UL 2759, nettoyants pour surfaces dures. Ce programme de certification géré par UL Environment est reconnu en Amérique du Nord. Il est un écolabel de Type 1, comme le définit l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et respecte les critères ISO 14024 d'écocertification.

AVANTAGES

- Propriétés mouillantes et dégraissantes exceptionnelles.
- Réduit les mauvaises odeurs provenant des siphons et canalisations.
- Produit formulé avec des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone. Sans COV.
- Sécuritaire lors du nettoyage : produit une solution résiduelle très peu glissante.
- Sans solvant. Il n'est pas nécessaire d'aérer les endroits à nettoyer.
- Ininflammable.
- Odeur très agréable pour l'utilisateur.
- Réduit les impacts sur l'environnement et la santé des utilisateurs. Améliore la qualité de vie au travail.
- Facilement biodégradable.
- Emballage recyclable.
- Développé selon l'approche « Enviro-Technik » de Choisy.

AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX ET CRITÈRES DE CERTIFICATION

Efficacité de nettoyage
Ce produit rencontre les exigences du test selon la selon la méthode CSPA DCC-17 (Greasy Soil Test Method).

Composés organiques volatils
Le pourcentage de COV à l'utilisation est de 0 % ce qui surclasse les exigences de la norme de la catégorie de ce produit.

Toxicité aquatique
Les composantes de ce produit rencontrent les exigences de toxicité limitée sur les invertébrés, les algues vertes et les bactéries.

Biodégradabilité
L'ensemble des composés organiques de ce produit sont facilement biodégradables selon les lignes directrices de l'OCDE essai n° 301. L'utilisation de substances organiques facilement biodégradables évite l'accumulation de substances nocives dans l'environnement.

Recyclabilité
Le contenant et le matériel d'emballage de ce produit sont recyclables.

UL ECOLOGO
PRODUIT CERTIFIÉ À IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT. VEUILLEZ CONSULTER LES ATTRIBUTS SPÉCIFIQUES ÉVALUÉS: UL.COM/EL
UL 2759

PAREDES

190341 – Colis de 2 bidons de 5L

ENVIRO-TECHNIK

Les informations données ci-dessus ne sauraient être reproduites sans notre autorisation écrite. Elles décrivent notre opinion en la matière mais n'engagent pas notre responsabilité si quelque accident résultait de leur interprétation.
LABORATOIRES CHOISY SA, 29, rue de Bassano, 75008, Paris, FRANCE • 01 76 73 28 77 • www.choisy.com • info@choisy.com • Produits fabriqués par : **LABORATOIRES CHOISY LTÉE**, Louiseville (Québec) Canada J5V 2L7
12/2017